



COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL N° 1 – SAISON 2021/2022

Réunion du :	02/07/2021
Président de séance :	CORNEC Sébastien
Présents :	BARLIER Cyril, BELLARD Jean-Michel, CHERRUAULT Jean-Paul, COIFFARD Albert, DA COSTA Alcides, GALLOU David, GASTINEAU Jack, GERNIGON Romain, HAMARD Jacques, LANDEAU Geneviève, MERLET Xavier, PERROT Michel, SALMON Éric
Excusés :	AUGEREAU Jean-Baptiste, BOURNEL Jean-Luc, FOUCHER Philippe, LEROY Pierre, MANCEAU Fabienne, SARRAZIN Fabrice

Sans remarque, le PV n° 12 (CODIR du 08/06/2021) est approuvé.

1. Informations du Président

1.1. Retour sur l'AG du 25.06.2021

L'Assemblée Générale a été une nouvelle fois organisée de manière dématérialisée au siège de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Anjou Maine. Sébastien CORNEC rappelle que celle-ci était nécessaire pour valider les modifications des statuts et présenter la pyramide des championnats seniors entre autres. Les membres du CODIR se sont exprimés sur le contenu, l'organisation et la durée. Le procès-verbal a été adressé aux clubs et mis en ligne sur le site.

1.2. Infos sur la prochaine AG

Pour rappel la prochaine Assemblée Générale est programmée le vendredi 24 septembre 2021. Celle-ci se déroulera en présentiel à LONGUENEE EN ANJOU. L'ordre du jour sera fixé ultérieurement, mais à noter dès à présent la validation des comptes, du budget, des PV d'AG et du rapport moral.

Geneviève LANDEAU est en charge de l'organisation appuyée par les salariés du district. Elle précise que le rapport moral sera modifié et qu'un mail sera adressé aux présidents de commissions concernant leur rapport d'activités.

2. Présentation des retours des groupes de travail

Michel PERROT explique à nouveau le but des groupes de travail. Les comptes-rendus ont tous été réalisés et chaque pilote (ou rapporteur) expose la réflexion de son GT.

2.1. GT présence terrain

Jean Michel BELLARD (pilote du GT) indique que son groupe de travail s'est réuni à deux reprises.

Des questions se posent :

- Sur quelles manifestations ou représentations faut-il que le district se rende ?
- Qui pour représenter le district ?

Il évoque quelques pistes de travail :

- Bâtir une fiche club

- Créer un support de compte rendu
- Identifier les intervenants

2.2. GT mobilisations des bénévoles du District

Michel PERROT (pilote du GT) exprime le souhait de faire une rentrée des bénévoles en début de saison.

- En présence des membres de commissions, des salariés, des délégués des clubs et du CODIR
- Dans quel but ? faire connaissance, présenter l'instance et son organisation, les bénévoles, les commissions, les salariés et leur fonction. Cette rentrée sera un moment privilégié pour échanger.
- Comment ? en organisant une réunion puis en créant un moment de convivialité sous forme de réception/buffet

Le CODIR valide cette proposition et demande qu'elle soit mise en place dès cette saison. La date est donc fixée au vendredi 10 septembre 2021. Le GT doit se mettre au travail pour toute l'organisation.

2.3. GT calendrier des réunions

David GALLOU (rapporteur du GT) évoque le calendrier des réunions difficiles à mettre en place pour le moment. Quelques idées sont lancées :

- Maintenir, à jour fixe, les réunions de Bureau (mardi) et le CODIR (le lundi) en présentiel de préférence
- Etablir un calendrier annuel et si possible le respecter pour que chaque membre puisse s'organiser
- Réduire ou réorganiser le temps des réunions avec les présidents de commissions et/ou délégués des clubs (proposer des réunions à thème...)
- Elaborer un planning d'utilisation des salles de réunions (en ligne ?) commun aux présidents de commissions et membres du CODIR

2.4. GT mobilisation des présidents de commissions

Geneviève LANDEAU (pilote) informe que les présidents ont déjà été entendus lors d'une réunion du CODIR du 25 mai dernier. Michel PERROT et Sébastien CORNEC seront attentifs à leurs besoins. Les prochaines réunions permettront de mettre une feuille de route en place.

2.5. GT Présence en commissions

Eric SALMON (pilote) précise que son GT s'est réuni le 14/06 et donne les informations suivantes :

- Présence du Président ou Président Délégué dans les 1ères réunions de commissions
- Mettre en place plus de transversalité entre les commissions (faire travailler des présidents ou membres de commissions sur un sujet en particulier comme ce qui a été fait avec l'arbitrage des jeunes par les jeunes)
- Anticiper les départs des membres et ainsi procéder au recrutement plus en amont

Les pilotes des GT sont invités à poursuivre leur travail avec leur équipe et à mettre en œuvre leurs actions, en y associant les salariés.

3. Validation des commissions départementales

Le CODIR valide la composition des commissions. Certaines seront à compléter notamment en foot d'animation (U7-U9) dans certains secteurs en particulier le 3. Sébastien CORNEC évoque aussi les critères incontournables pour être membre d'une commission départementale.

Il prend l'exemple d'une commission et précise au CODIR que ce sujet sera étudié au cours de la saison 2021/2022 pour entrer en vigueur avant la fin de la mandature.

4. Divers

- **Courriel de Mme FONTAINE, Ville de Murs Éigné**
Le Président a répondu.
- **Courriel de M. et Mme MORINIÈRE** concernant l'avis défavorable émis par la CDA et validé par le bureau, sur la prise en charge frais de formation arbitrage.
Le Président répondra.
- La remise des dotations au club de **St Georges sur Loire US** à la suite de l'incendie de leur club house a été effectuée.
- **Renouvellement** de conventions Ligue **SSS**
- **Le planning des congés estivaux** des salariés et des élus du bureau a été transmis en interne
- **Sélection Nationale U19F**
Le CODIR félicite Arnaud MAINDROU pour sa nomination dans le staff des U19F.
- **Euro SCO des quartiers samedi 3 juillet 2021**
Alexandra CHIRON et Cyril BARLIER représenteront le District.
- **Téléphonie**
De gros problèmes ont été rencontrés avec la téléphonie fixe.
Le nécessaire a été fait pour que les opérateurs interviennent et l'incident est résolu depuis le 1^{er} juillet.
- **Règlements des compétitions départementales**
Les règlements des compétitions ont été envoyés à tous les présidents de Commissions pour mise à jour au plus tard le 15 juillet.
- **Ressources humaines**
Le candidat retenu pour le poste de chargé de communication (en alternance) a trouvé une meilleure proposition. Le CODIR lui souhaite bonne route et se remet à la recherche d'un nouveau candidat.
- **Assurances**
Jacques HAMARD, sous le pilotage d'Éric SALMON, travaille sur les contrats d'assurances du District et lancera prochainement un appel d'offres.
Le Président suit également ce dossier.
- **SSS du lycée Chevrollier**
Le président, accompagné de Yohann LHOMMÉDÉ, et des 2 nouveaux éducateurs rencontrera le 23 août le proviseur adjoint, M. VETAULT.
- **Challenge National PEF**
Le CODIR félicite le club de Doué la Fontaine pour sa 3^{ème} place et Tillières ARC pour sa 8^{ème} place. Bravo à St Aubin de Guérande (D44) pour sa 1^{ère} place !
- **Reprise d'activités**
Le CODIR valide la reprise d'activité du club futsal d'Angers LCDF (549783). Le club devra s'assurer auprès de la municipalité d'obtenir une salle.
- **Radiation**
Le CODIR valide la demande de radiation du club de Turquant AS Côte (548583).
- **Calendrier des réunions de CODIR et Bureau**
Sébastien CORNEC indique qu'il est dans l'attente du calendrier des réunions de la LFPL.
- **Foot d'animation**
Jean Michel BELLARD informe le CODIR du calendrier du foot d'animation et des réunions de secteurs :
- U11/13 jeudi 9 septembre 2021

- U7/9 vendredi 17 septembre 2021
La liste des clubs retenus pour accueillir ces réunions sera communiquée ultérieurement.

➤ **Avenant relatif à la revalorisation des salaires**

Les partenaires sociaux de la Commission Paritaire de la CCPAAF ont signé le 21 mai 2019 un accord sur la revalorisation des salaires.

Le 4 juin, les partenaires sociaux, sur proposition du collège "salariés", ont décidé à l'unanimité de reporter les effets de cet accord initialement prévus au 1er juillet 2020 au 1er juillet 2021.

En raison de la persistance de la crise sanitaire, doublée de la crise des droits audiovisuels et des conséquences économiques sur l'ensemble du secteur du football, les partenaires sociaux, sur proposition du collège "employeurs", acceptent unanimement de réviser l'accord du 21 mai 2019 comme suit (voir tableau pdf en pièce jointe) :

- Pour la saison 2019-2020 : augmentation de 1,5% sur la base du SMC correspondant à chaque salarié (ce qui a été fait au 1er juillet 2019)

- Pour la saison 2020-2021 : report du 4 juin 2020

- Pour la saison 2021-2022 : **augmentation de 1,5% sur la part du salaire de base correspondant au SMC pour les salariés dont le salaire de base brut est inférieur à 1,5 SMIC soit 2 332 €**

- Pour la saison 2022-2023 : **augmentation de 1,5% sur la part du salaire de base correspondant au SMC pour les salariés dont le salaire de base brut est inférieur à 1,5 SMIC**

MODIFICATION DE L'ARTICLE 52-2 ET REVALORISATION DES SALAIRES POUR LA SAISON 2023-2024

La revalorisation des salaires minima conventionnels (SMC) fait l'objet d'une négociation annuelle obligatoire au sein de la Commission Nationale Paritaire de la CCPAAF devant intervenir au plus tard le 31 Mars de la saison N.

Par dérogation au calendrier indiqué à l'article 52-2 et dans le cadre de l'application de celui-ci sur la revalorisation des salaires minima conventionnels, les partenaires sociaux décident une revalorisation de 3,5% des salaires minima conventionnels avec effet au 1er juillet 2023.

Cette augmentation s'applique sur l'ensemble des SMC de la grille de classification sauf pour la catégorie A.

Cette revalorisation est prévue à minima. Les structures restent libres de mettre en place une revalorisation collective supérieure.

Le CODIR n'a pas d'autres choix que de suivre cette décision validée au niveau national.

Prochaines réunions :

☞ Bureau : à définir

☞ Comité de Direction : à définir

Le Président	La Secrétaire
M. CORNEC Sébastien	Mme LANDEAU Geneviève

